



**Objet : COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf Février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LE RONSSOY, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents MM les conseillers municipaux, à l'exception de Claude CAGNIART et Éric SAUVAGE, excusés ; de Mesdames CENSIER, FAILLE, GUICHEMERRE, et de Monsieur GOMES, absents.

**1. DEMANDE DE SUBVENTION :**

Monsieur le Maire présente à ses co-élus le projet de l'école pour les classes primaires, en Juin 2022, pour une classe découverte de trois jours dans les Vosges, accompagné de la demande de subvention.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle à la Coopérative scolaire (OCCE Somme Le Ronssoy), d'un montant de 1 113,00 €, afin d'aider à financer le projet de classe découverte de l'école dans les Vosges durant l'année scolaire 2021-2022.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toute pièce relative au dossier.

**2. ENGAGEMENT DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE**

Monsieur le Maire évoque avec le Conseil Municipal la nécessité de recruter un agent technique pour l'entretien et les espaces verts. Il présente les candidatures reçues.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée, à l'unanimité, décident de prendre une personne en Parcours Emploi Compétences (*contrat aidé pris en charge à 80 % par l'État, la Commune étant en ZRR -Zone de Revitalisation Rurale- avec pour la Commune l'exonération des cotisations patronales dans la limite du SMIC, de la taxe sur les salaires, des participations dues au titre de l'effort de construction et des indemnités de fin de contrat*), à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2022 ; et Monsieur DEPUIS Laurent, pour un Contrat à Durée Déterminée de six mois, son travail ayant été apprécié l'an dernier.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de rencontrer les candidats, de faire la fiche de pré-étude pour le PEC et de rencontrer la MEEF (Maison pour l'Entreprise, l'Emploi et la Formation) pour la mise en place du contrat aidé.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toute pièce relative au dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Ont signé le registre tous les membres présents.